

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE » PONEY CLUB 2020 › 2021

1. Programme

Le Poney Club du Port aux Cerises, géré par la SARL MINOS, propose des abonnements, des animations et des stages d'équitation permettant de participer à une ou plusieurs séance(s) d'activité(s) équestre(s) encadrée(s). Pour obtenir la description ou les tarifs d'un programme, vous devez vous reporter aux supports de communication disponibles à l'accueil du Poney Club ou sur notre site internet <http://le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr>

2. Modalités d'inscription

Les inscriptions au Poney Club du Port aux Cerises se font en ligne sur le site internet <http://le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr> ou directement auprès de l'accueil du Poney Club aux jours et horaires d'ouverture.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et en fonction de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pouvez procéder au paiement du prix : en espèces, par carte bancaire, par chèque bancaire, en chèques vacances et/ou coupons sports ANCV.

Dans le cas d'une inscription en ligne, le paiement s'effectuera uniquement par carte bancaire.

Certains programmes peuvent bénéficier d'un paiement fractionné. Dans ce cas l'intégralité des échéances correspondant au prix du programme est due.

Les conditions générales de vente de MINOS sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement.

Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de MINOS impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales de vente.

Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours.

3. Prix

Les prix des programmes ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression des supports de communication. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ces tarifs sont réévalués et votés chaque année par le comité syndical de l'Île de Loisirs du Port aux Cerises.

4. Conditions de participation au programme

L'inscription à un programme du Poney Club est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Avant toute inscription, nous vous recommandons de consulter un médecin afin d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique des activités équestres.

Si le cavalier souhaite s'engager en compétition(s) officielle(s) d'équitation, un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation en compétition (dont l'ancienneté ne devra pas excéder 3 mois), sera demandé avant tout engagement en concours auprès de la Fédération Française d'Équitation.

5. Modification / Annulation d'un programme

» Du fait de MINOS

Avant le début du programme, MINOS peut être contraint d'en modifier un élément essentiel ou de l'annuler si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, en raison d'événements imprévisibles qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), en raison de motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants. MINOS informera les participants de ces modifications et s'efforcera de proposer des éléments de substitution d'une valeur similaire. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription et son remboursement.

Au cours du programme, MINOS peut être contraint d'interrompre les activités ou d'y apporter des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation complète d'un programme en cours, MINOS s'efforcera de proposer aux participants des éléments de substitution d'une valeur équivalente. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander le remboursement des sommes versées au prorata des séances non effectuées.

» De votre fait

Toute notification, d'interruption ou de modification d'un programme en cours ou à venir, doit être adressée par écrit à MINOS. Le Poney Club du Port aux Cerises autorise le rattrapage de trois séances non consommées par année scolaire, sur justificatif médical. MINOS n'autorise pas le rattrapage des séances non consommées pour tout autre motif. Le renoncement ou l'annulation de toute prestation ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, exception faite de l'incapacité du participant à pratiquer l'activité pour des raisons de santé, justificatif médical à l'appui.

6. Assurance

» Assurance incluse (Responsabilité Civile)

Votre inscription vous assure uniquement le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par MINOS auprès de la compagnie AXA pour les dommages causés aux tiers à l'occasion de vos programmes et dont vous pourriez être déclaré responsable.

» Licence Fédération Française d'Équitation

La souscription de la licence Fédération Française d'Équitation est obligatoire pour toute inscription au Poney Club du Port aux Cerises. Cette licence permet au cavalier de bénéficier d'une assurance individuelle (décès et invalidité). Détails des garanties disponibles sur <https://equi.general.fr/vous-etes-assure-par-votre-licence-ffe/>

» Assurance non incluse (Annulation, Interruption, Vol et Individuelle Accidents)

Les garanties au titre de l'annulation / interruption / vol / individuelle accidents n'étant pas incluses dans le prix du programme, et en application de son devoir d'information, MINOS vous encourage vivement à examiner votre couverture personnelle, notamment dans le cas de décès ou d'invalidité, et à la compléter individuellement par la souscription d'un contrat auprès de votre propre assureur.

7. Règlement Intérieur

Votre accès aux espaces du Poney Club du Port aux Cerises et aux programmes est réglementé et suppose le strict respect du règlement intérieur. Celui-ci est porté à la connaissance de tous par voie d'affichage dans les locaux du club. Vous vous engagez par conséquent à respecter en toutes circonstances les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient vous être données par le personnel de MINOS. À défaut, MINOS se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

8. Matériel

Le Poney Club du Port aux Cerises fournit le matériel des poneys (pansage, sellerie...). Des casques aux normes CE EN 1384 sont mis à disposition des cavaliers qui n'en possèdent pas. Les cavaliers doivent venir avec une tenue adaptée à la pratique de l'équitation : une paire de bottes ou de boots avec mini-chaps & un pantalon d'équitation. S'ils souhaitent utiliser leur propre casque, celui-ci devra impérativement être conforme aux normes CE EN 1384. Le port d'un gilet de protection aux normes CE EN 13158 est conseillé, il devient obligatoire pour la pratique du cross, il n'est pas fourni par le Poney Club du Port aux Cerises.

Important : tout matériel ou effet personnel vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage survenant au cours d'un programme, la responsabilité de MINOS ne pouvant être recherchée à ce titre.

9. Relations usagers

Pour toute demande particulière liée aux modalités de réalisation de votre programme ou séance, n'hésitez pas à solliciter l'équipe du Poney Club du Port aux Cerises sur place, qui ne manquera pas de trouver, avec vous, une solution satisfaisante.

Vous avez également la possibilité de faire une réclamation par courrier à MINOS, Rue du Port aux Cerises, 91210 DRAVEIL. Toute réclamation ayant pour objet une séance ou un événement spécifique doit être adressée dans un délai de 15 jours après la date de la séance / de l'événement concerné.

10. Informatique

Les informations qui vous sont demandées (fiche de renseignements) sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.

Les informations recueillies vous concernant sont confidentielles, elles ne sont en aucun cas diffusées ou vendues à une tierce partie. En cas d'urgence, elles peuvent être transmises aux secours (pompiers, SAMU...). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de celles-ci.

Sauf avis contraire de votre part, MINOS se réserve la possibilité d'utiliser votre adresse email pour vous faire parvenir des informations concernant l'Île de Loisirs du Port aux Cerises.